



SÉANCE DU CONSEIL DE LA VILLE

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Rimouski, tenue le mardi 25 juin 2024, à 19 h 32, en la salle du conseil de l'hôtel de ville.

Sont présents : Monsieur le maire, Guy Caron, président

Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers :

Mélanie Beaulieu	Rodrigue Joncas
Sébastien Bolduc	Jocelyn Pelletier
Julie Carré	Réjean Savard
Philippe Cousineau	Grégory Thorez
Morin	Mélanie Bernier
Dave Dumas	

Sont également présents : Madame Pascale Rioux, directrice générale adjointe
Maître Cynthia Lamarre, assistante-greffière
Monsieur Sylvain St-Pierre, directeur et trésorier
Monsieur Jean-Philip Murray, directeur
Monsieur Rémi Fiola, directeur

Est absent : Madame la conseillère Cécilia Michaud

Ouverture de la séance

À 19 h 32, monsieur le maire constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

2024-06-436

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur le conseiller Philippe Cousineau Morin

appuyé par madame la conseillère Mélanie Bernier

Et résolu que le conseil adopte l'ordre du jour de la présente séance tel que soumis.

Adoptée à l'unanimité

Présentation du programme quinquennal des dépenses en immobilisations (PQI) - Année 2025-2029

Monsieur Rémi Fiola, directeur du Service génie et environnement, présente les projets inscrits au programme quinquennal des dépenses en immobilisations des années 2025 à 2029.

Monsieur Sylvain St-Pierre, directeur du Service des ressources financières et trésorier, présente la section du document relative au financement dudit programme.

Adoption - Programme quinquennal des dépenses en immobilisations (PQI) - Années 2025-2029

Considérant qu'en vertu de l'article 473 de la Loi sur les cités et villes (chapitre C-19), le conseil d'une municipalité doit, au plus tard le 31 décembre de chaque année, adopter le programme des immobilisations de la municipalité pour les trois exercices financiers subséquents;

Considérant que le conseil souhaite prévoir ses dépenses en immobilisations pour les 5 exercices subséquents;

Considérant que ce programme fait office de Programme triennal des dépenses en immobilisations (PTI) pour les années 2025 à 2027;

Considérant que ledit programme prévoit des dépenses en immobilisations, pour les années 2025 à 2029, d'une valeur totale de 252 000 000 \$ ventilé de la façon suivante :

- 41,4 M\$ en 2025;
- 53,0 M\$ en 2026;
- 49,5 M\$ en 2027;
- 51,3 M\$ pour 2028; et
- 56,8 M\$ pour 2029.

Considérant qu'un avis public a été donné par le greffier au moins huit jours avant la séance au cours de laquelle le programme doit être adopté;

Considérant que tous les membres du conseil ont reçu une copie dudit programme;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Réjean Savard

appuyé par monsieur le conseiller Jocelyn Pelletier

Et résolu que le conseil :

- 1° adopte le programme des dépenses en immobilisations de la Ville de Rimouski pour les années 2025 à 2029;
- 2° décrète qu'un document explicatif du programme quinquennal sera publié dans l'édition du 3 juillet 2024 du journal Le Laurentien.

Adoptée à l'unanimité

Période de questions

Une période de questions est tenue à l'intention des citoyens portant uniquement sur le PQI.

Levée de la séance

À 20 h 11, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, monsieur le maire déclare la levée de la séance.

Guy Caron, maire

Cynthia Lamarre, assistante-greffière